



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024 - 586

### DEVIS VALANT CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ LES CALECHES DE VERSAILLES POUR LA LOCATION D'UNE CALECHE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE NOËL 2024

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune a pour intérêt de proposer des spectacles culturels et variés aux Tabernaciennes et Tabernaciens ;

**Considérant** que la commune organise les animations de Noël le samedi 14 décembre 2024 ;

**Considérant** que la société LES CALECHES DE VERSAILLES propose la location d'une calèche au profit de la commune ;

**Considérant** que la location aura lieu le samedi 14 décembre 2024 Place Lüdinghausen à Taverny pour un montant total de 2 045,45 € HT soit 2 250,00 € TTC (DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS TTC) ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, les marchés publics, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**Considérant** qu'en conséquence il y a nécessité de signer un devis valant contrat relatif à la location d'une patinoire synthétique avec la société LES CALECHES DE VERSAILLES;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20240923-AR2024\_586-AR-1-1\_1

Réception en sous-préfecture le : 27/09/2024

Publication le : 30 SEP. 2024

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le devis valant contrat de location d'une calèche dans le cadre des animations de Noël 2024 à Taverny, et ses éventuels avenants, sont signés avec la société LES CALECHES DE VERSAILLES représentée par Johann GOURBAIL en sa qualité de Gérant, sise 99 boulevard de la Reine – VERSAILLES (78000).

N° SIRET : 531 373 090 00038

### Article 2 :

La location de la calèche aura lieu le samedi 14 décembre 2024 de 14h à 18h Place Lüdinghausen à Taverny (95150).

Le devis inclus 2 chevaux, 1 cocher et 1 groom ainsi que l'ensemble des frais annexes le cas échéant.

### Article 3 :

Le montant du devis valant contrat est de 2 045,45 € HT soit 2 250,00 € TTC.

### Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2024.

### Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture de Pontoise et au comptable public assignataire de la commune.

### Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Fait à Taverny, le 23 Septembre 2024**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**